



N°10/2020

## DELIBERATION

### du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **26**  
Nombre de votants : **32**  
Date de convocation : **12/02/2020**

L'an **Deux Mille Vingt**, le 19 FEVRIER, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : INITIATIVE PAYS CATALAN  
RECONDUCTION PARTENARIAT ET ADHESION  
2020**

Certifiée exécutoire à la date de  
transmission aux services  
préfectoraux  
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publiée ou Notifiée le

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO ( Saint Jean Lasseille) – FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY  
D.RUIZ ( Thuir) à N.MON  
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
M.LESNE (Tordères) à A.PUIG  
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

N.CRUQU, J.L.PUJOL(Fourques)  
C.VILA (Oms)  
BELLEGARDE (Passa)  
L.FERRER, P.MAURY (Thuir)

**Monsieur Roger TOURNE** est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité sans observation.

10/2020

**INITIATIVE PAYS CATALAN : RECONDUCTION DE PARTENARIAT ET ADHESION 2019 :**

**VU** les statuts de la Communauté fixés par délibération n°71/2016 du 27/09/2016 et notamment sa compétence en matière de développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

**VU** les délibérations n°05/17, n°51/18 et n°12/19 approuvant la collaboration de la Communauté à la structure départementale « Initiative Pays Catalan »,

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la requête adressée aux EPCI du territoire, par la Structure départementale « Initiale Pays Catalan ».

Il en **RAPPELLE** l'objet, et **PRECISE** que cette structure appartient à un pôle national, ayant en charge l'accompagnement technique et financier de porteurs de projet sur l'ensemble du territoire départemental.

Il **RAPPELLE** le positionnement favorable du Conseil depuis 2017, approuvant la collaboration de la Communauté à la structure départementale portant ce projet ,

et **RAPPELLE** que la Communauté a contribué au soutien de la structure par la cotisation annuelle fixée depuis 2017 à 1500€, permettant de maintenir son champ de compétence et son niveau d'intervention auprès des porteurs de projets.

Le Président **INDIQUE** que la Communauté a été sollicitée pour le renouvellement de l'adhésion et du montant de la contribution dans les mêmes proportions.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

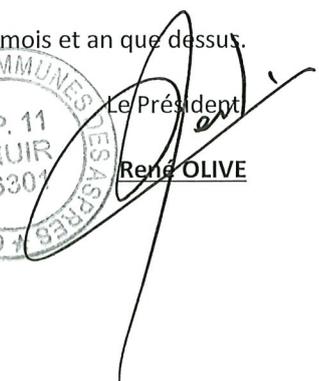
**ACCEPTE** le renouvellement du soutien à la structure départementale « Initiative Pays Catalan ».

**FIXE** le montant de la contribution annuelle 2020 à mille cinq cent euros (1500€), étant entendu qu'elle fera l'objet d'un nouveau vote pour les années à venir.

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à un engagement de la Communauté de Communes des Aspres auprès de cette entité afin d'accompagner les porteurs de projets professionnels à l'échelle locale et territoriale.

**DIT** que l'inscription budgétaire sera portée au budget prévisionnel 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président  
  
René OLIVE

